



Pour publication immédiate : 2/3/2015

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

A L'UNIVERSITE DE BUFFALO, LA SENATRICE GILLIBRAND & LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR HOCHUL ONT RENCONTRE LES ETUDIANTS ET DIRIGE UN EFFORT D'ORGANISATION POUR LUTTER CONTRE LA VIOLENCE SEXUELLE SUR LES CAMPUS UNIVERSITAIRES

La Sénatrice Gillibrand réintroduit une version renforcée la Loi sur la responsabilité des campus et la sécurité (Campus Accountability and Safety Act) avec l'ajout des contributions de survivants, d'étudiants, des facultés et universités, des forces de l'ordre et des associations de défense

En 2013, il y a eu 388 infractions sexuelles sous la contrainte signalées par les campus de l'ensemble de l'Etat de New York selon les données du Département de l'Education des Etats-Unis

Lors d'une table ronde à l'Université de Buffalo, la Sénatrice des Etats-Unis Kirsten Gillibrand et le Lieutenant-Gouverneur Kathy Hochul ont été rejoints aujourd'hui par des étudiants et représentants de l'Université de Buffalo et d'autres universités de la région de l'Ouest de l'Etat de New York, ainsi que par des survivants, défenseurs, et membres des forces de l'ordre, pour échanger sur le renforcement des efforts pour lutter contre la violence sexuelle sur les campus universitaires. Selon les données du Département de l'Education des Etats-Unis, les campus universitaires de l'Etat de New York ont signalé 388 infractions sexuelles sous la contrainte et plus de 5 000 infractions au niveau national en 2013.

La semaine dernière, la Sénatrice Gillibrand a réintroduit une version renforcée de son projet de loi bipartite, *The Campus Accountability and Safety Act* (S.590), après avoir rassemblé des témoignages et avis de survivants, d'étudiants, de facultés et d'universités, des forces de l'ordre et des associations de défense. La proposition de loi de la Sénatrice Gillibrand renverserait les incitations actuelles d'un système rompu pour apporter une véritable responsabilisation et une réelle transparence de la part des institutions d'enseignement supérieur. La proposition de loi professionnaliserait la réponse et le signalement des agressions sexuelles qui ont lieu sur les campus pour mieux protéger et donner la parole aux survivants de violence sexuelle sur les campus, tout en protégeant aussi les droits des étudiants accusés.

La proposition de loi garantirait des réformes historiques sur la manière dont les facultés et universités traitent et signalent les incidents d'agression sexuelle qui ont lieu sur leurs campus. Elle intègre les avis des parties prenantes clés pour renforcer la manière dont les enquêtes d'étudiants sont réalisées et renforce les normes de formation nouvellement exigées. Les dispositions protègent à la fois les survivants et les étudiants accusés. Elle étend les délais accordés aux survivants pour déposer plainte auprès du Département de l'Éducation, et définit de nouvelles exigences de notification aux survivants et étudiants accusés impliqués dans le processus disciplinaire du campus.

« Nous avons tous la responsabilité d'aider à combattre la culture des agressions sexuelles et des viols sur les campus universitaires », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « La Sénatrice Gillibrand a été un chef de file dans ce combat à Washington, et je la félicite pour l'important travail qu'elle a effectué et continue d'effectuer sur cette question d'une importance capitale. Dans l'Etat de New York, nous nous battons pour adopter la loi la plus stricte et la plus complète de la nation pour lutter contre les agressions sexuelles sur les campus universitaires. Assez c'est Assez, et cette année, j'invite tous les New York à rejoindre notre combat pour lutter contre les agressions sexuelles sur les campus universitaires. »

« En ce moment, des facultés et universités sont plus enclines à expulser un étudiant pour avoir triché lors d'un examen que pour avoir commis une agression sexuelle », a déclaré la Sénatrice Gillibrand. « Nous savons que ce problème est répandu et trop souvent passé sous silence. Ce projet de loi bipartite constitue une nouvelle voie pour protéger les étudiants en renversant les incitations et en tenant les écoles pour responsables. Je suis reconnaissante aux survivants et défenseurs dont le travail a inspiré cette proposition de loi. Notre travail n'est pas terminé, et maintenant, nous avons besoin de travailler ensemble pour attirer l'attention sur ce problème, accroître la sensibilisation, et s'organiser pour faire adopter ce projet de loi, pour que nous puissions rendre nos universités plus sûres et plus transparentes. »

« Les agressions sexuelles sont beaucoup trop fréquentes sur les campus universitaires, et c'est pourquoi ici dans l'Etat de New York, nous avons dit Assez c'est Assez (Enough is Enough), et nous nous sommes engagés à faire quelque chose à ce sujet », a déclaré le Lieutenant-Gouverneur Hochul. « Maintenant est un moment décisif pour assurer que chaque faculté et université – à la fois publique et privée – se conforme aux mêmes ensembles de normes pour que les victimes aient confiance en se faisant connaître sans crainte de représailles. Grâce au leadership de la Sénatrice Gillibrand à Washington et les mesures du Gouverneur Cuomo chez nous, nous sommes prêts à apporter des changements fondamentaux au système en grand besoin de réforme. »

« Etant donné que SUNY adopte une politique uniforme en matière d'agression sexuelle dans l'ensemble du réseau universitaire, nous pensons fortement qu'il peut être un exemple pour la nation, et je félicite la Sénatrice Gillibrand pour son leadership sur cette question à Washington », a déclaré la Chancelière Nancy L. Zimpher de

l'Université de New York. « Le projet de loi de la Sénatrice représente un pas en avant essentiel dans notre objectif d'assurer un environnement d'apprentissage sûr sur les campus universitaires de l'ensemble du pays. »

« Pendant de nombreuses années, l'Université de Buffalo a eu des programmes de prévention et de sensibilisation, des politiques et pratiques en place pour traiter les signalements de harcèlement sexuel et de violence sexuelle, et nous les avons adaptés au cours du temps pour les rendre plus efficaces et assurer qu'ils soient conformes aux nouvelles lois, réglementations et directives de l'agence », a déclaré Sharon Nolan-Weiss, Directrice du Bureau de l'Équité, de la Diversité et de l'Inclusion (Office of Equity, Diversity and Inclusion) de l'Université de Buffalo, et Coordinatrice du Titre IX. « Nous pouvons toujours faire plus. La prévention des agressions sexuelles nécessite d'être la responsabilité de chacun. »

« Au nom du corps étudiant de l'Université de Buffalo, nous nous réjouissons du dialogue de la Sénatrice Gillibrand sur notre campus, et nous la remercions pour son leadership sur la question importante des agressions sexuelles sur les campus », a déclaré Minahil Khan, Représentant des étudiants au Conseil de l'Université de Buffalo. « La proposition de loi de la Sénatrice assurerait que les universités tiendraient les auteurs pour responsables, et j'apprécie la voix puissante qu'elle a prêtée aux étudiants de l'ensemble du pays. »

« Pendant trop longtemps, les victimes d'agression sexuelle et d'abus de partenaires intimes ont souffert derrière des portes closes ; traumatisés, terrifiés, gênés, manipulés pour croire que c'est de leur faute, paralysés pour avancer, et convaincus que personne ne les croira ou ne les aidera », a déclaré Mary Murphy, Directrice Exécutive du Centre de justice familiale de Buffalo. « Le leadership de la Sénatrice Gillibrand visant à amener cette question dans le rayon des projecteurs et à aider les victimes via une proposition de loi est essentiel pour mettre fin à ce fléau de notre société et à tenir les abuseurs et ceux qui les protègent responsables de leurs actes. »

« Je suis heureux de participer au débat sur les agressions sexuelles et de travailler à améliorer les systèmes de signalement et de soutien sur les campus de notre région », a déclaré le Shérif du Comté d'Erié, Timothy B. Howard. « Mon bureau dédie de nombreuses ressources et effectifs à la prévention et l'enquête sur les crimes à connotation sexuelle. Cette table ronde est une autre opportunité de renforcer notre message que les agressions sexuelles ne sont pas tolérées. »

Les dispositions clés de la proposition de loi comprennent :

- **Créer de nouvelles ressources sur les campus et des services de soutien pour les étudiants survivants** : Les facultés et universités devront désigner des conseillers confidentiels pour aider les survivants de harcèlement sexuel, de violence domestique, de violence entre partenaires, d'agression sexuelle et de harcèlement criminel. Les conseillers confidentiels coordonneront les services de soutien et les dispositions prises pour les survivants, fourniront des informations sur les options de signalement, et offriront des conseils ou une assistance – sur

les instructions du survivant – pour signaler le crime aux autorités du campus et/ou aux forces de l'ordre locales. Les écoles ne seront plus autorisées à sanctionner les étudiants qui signalent des faits de violence sexuelle mais démontrent une violation du code de conduite étudiante non violente, de bonne foi, comme le fait de boire de l'alcool en-dessous de l'âge légal.

- **Exiger l'équité dans le processus disciplinaire des campus** : Toutes les écoles devront désormais utiliser une procédure uniforme pour les poursuites disciplinaires des étudiants sur les campus et ne peuvent plus autoriser les départements d'athlétisme ou d'autres sous-groupes à traiter les plaintes. Les écoles doivent désormais remettre une notification écrite de la décision à l'accusé ainsi qu'à la victime pour avancer dans le processus de poursuite disciplinaire de campus dans les 24 heures suivant cette décision. L'avis doit comprendre les détails de la plainte, un résumé de la procédure disciplinaire, les droits et les protections de recours existantes pour les deux parties.

- **Assurer une formation minimale du personnel des campus** : Cette proposition de loi assure que tout le personnel, des conseillers confidentiels à ceux qui sont responsables des enquêtes et participent aux poursuites disciplinaires recevront une formation spécialisée pour avoir une compréhension solide de la nature de ces crimes et leur effet sur les survivants.

- **Crée de nouvelles exigences de transparence** : Pour la première fois, les étudiants de toutes les universités d'Amérique feront l'objet d'une enquête sur leur expérience de la violence sexuelle pour recueillir une photographie précise de ce problème. Cette nouvelle enquête biannuelle sera normalisée et anonyme, avec les résultats publiés en ligne pour que les parents et les élèves de lycée puissent faire un choix informé en comparant les universités. Le Département de l'Education devra également publier les noms de toutes les écoles faisant l'objet d'enquêtes, les résolutions finales, et les accords de résolution volontaire liés au Titre IX concernant la violence sexuelle.

- **Responsabilisation des campus et coordination avec les forces de l'ordre** : Cette proposition de loi exigera que les facultés et universités concluent des protocoles d'accords avec chaque agence locale des forces de l'ordre qui a la compétence pour rapporter à un campus comme premiers intervenants, pour clairement définir les responsabilités et partager les informations, de façon à ce que lorsqu'un crime survient, les autorités du campus et les autorités locales puissent se concentrer sur la résolution du crime plutôt que débattre de la compétence.

- **Sanctions exécutoires du Titre IX et sanctions plus strictes pour violations de la Loi Clery** : Les écoles qui ne se conforment pas à certaines exigences dans le cadre du projet de loi peuvent faire l'objet de sanctions jusqu'à 1 pour cent du budget de fonctionnement de l'institution. Auparavant, la seule sanction autorisée était la perte de l'aide fédérale totale aux étudiants qui n'est

pas pratique et n'a jamais été appliquée. Le projet de loi accroît les amendes pour violations de la Loi Clery, pour passer de la sanction actuelle de 35 000 \$ à près de 150 000 \$ par violation. Les sanctions financières collectées auprès des universités en contravention seront redistribuées aux campus au-travers d'un nouveau programme de subvention compétitive, administré par le Secrétaire de l'Education, pour lequel les facultés et universités peuvent effectuer une demande dans le but de rechercher les meilleures pratiques de prévention et de réponse au harcèlement sexuel, aux agressions sexuelles, à la violence domestique, à la violence entre partenaires, au harcèlement sur les campus universitaires et de partage de cette recherche avec des institutions homologues et le Département de l'Education.

Dans le cadre du Titre IX des Amendements de l'Education de 1972, les facultés et universités ont l'obligation légale d'offrir un environnement qui est exempt de discrimination basée sur le sexe dans tous les programmes et activités d'éducation. Le harcèlement sexuel, qui comprend la violence sexuelle, est une forme de discrimination sexuelle interdite dans le cadre du Titre IX.

La Sénatrice Gillibrand a introduit cette proposition de loi bipartite jeudi avec les Sénateurs Claire McCaskill (D-Mo.), Dean Heller (R-Nev.), Richard Blumenthal (D-Conn.), Chuck Grassley (R-Iowa), Kelly Ayotte (R-N.H.), Mark Warner (D-Va.), Marco Rubio (R-Fla.), Shelly Moore Capito (R-W.Va.) et Gary Peters (D-MI.).

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418